



Règlement grand-ducal du 3 mars 2022 instituant un ensemble de régimes d'aides pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers et modifiant le règlement grand-ducal du 30 septembre 2019 concernant les aides pour l'amélioration de l'environnement naturel - RECTIFICATIF.

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 111 du 14 mars 2022, à l'article 9, il y a lieu de lire :

« (6) Les montants de l'aide sont fixés comme suit :

- 1° 10 euros le mètre courant pour les clôtures de 1,5 à 1,8 mètres ;
- 2° 12 euros le mètre courant pour les clôtures de 2 mètres ;

»

au lieu de :

« (6) Les montants de l'aide sont fixés comme suit :

- 1° 10 euros le mètre courant pour les clôtures de 1,5 à 1,8 mètres ;
- 2° 10 euros le mètre courant pour les clôtures de 1,5 à 1,8 mètres ;

»

